

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 314

présenté par

M. Diard, M. Dord, M. Lazaro, M. Lorgeoux, M. Philippe Armand Martin,  
M. Nesme, M. Saint-Léger, M. Terrot et M. Zumkeller

-----  
**ARTICLE 9**

À l'alinéa 7, après le mot :

« analyse »,

insérer les mots :

« des émissions de gaz à effet de serre et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les rapports de présentation du SCOT doivent présenter une analyse des émissions de gaz à effet de serre.